MAIRIE

DE

VILLEGLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

Nombres de conseillers

En exercice: 15

Présents: 13

Votants: 13

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR: 13

VOTE CONTRE:0

ABSTENTION: 0

Domaine:

MARCHE PUBLIC

L'an deux mille vingt-quatre, et le 29 Janvier à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation: 19 Janvier 2024

<u>Présents</u>: Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Emilie BELUCHE.

Absent excusé: Christophe FOURES.

Joëlle LEVEJAC a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat de fourniture de repas pour la cantine scolaire passé avec la Société Occitanie Restauration arrive à échéance au 31 Aout 2024.

Il convient de procéder à une consultation auprès des divers prestataires afin d'assurer, à compter du 1^{er} septembre 2024, cette prestation.

Sous-domaine:

Lancement consultation marché de fournitures et de services Il rappelle que le service est actuellement assuré par la Société Occitanie Restauration qui livre les repas à partir d'une cuisine centrale, et rappelle que la commune ne dispose pas des installations ni des capacités pour l'assurer en régie.

Il convient donc de lancer dès à présent une consultation auprès de différents prestataires potentiels.

OBJET:

Fourniture de repas pour la cantine

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au lancement de la consultation.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20240129-20240129DEL62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2024

Pour copie conforme, Le Maire,

DEVI

Alain MARTY

N° 62/2024